



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON

Siège : 22b avenue de la sablière -41250 BRACIEUX

Tel 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024 PROCES VERBAL – COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni, à la Communauté de Communes du Grand Chambord, 22 avenue de la sablière - 41250 BRACIEUX, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

Pierrefitte sur Sauldre

M LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*

Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*

M LELAY Dominique, *Vienne en Val*

Clémont

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 21 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, Mme BREGEARD Annie, M SARRADIN Jean-Pierre et M. CHICOINEAU René, **CA AGGLOPOLYS.**

M TARQUIS Didier, M GUILLOU Eric, M PFOHL Thierry **CC COEUR DE SOLOGNE.**

M DEBUIGNE Joël, M COELHO José, M MARCHAND Luc, Mme VOINCHET Marie-Christine, **CC GRAND CHAMBORD.**

M CHANTIER Gilles **CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.**

CC SOLOGNE DES RIVIERES.

M CHAMPEAUX Jacky, M BIETTE Bernard, **CC VAL DE CHER CONTROIS.**

CC SAULDRE ET SOLOGNE.

CC GIENNOISES.

M AZEMARD Hubert, M D'ESPINAY SAINT LUC François et M SAVALE Yves, **CC SOLOGNE DES ETANGS.**

Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier, M VAN HILLE Bernard et M BOUQUIN Jean-Jacques **CC PORTES DE SOLOGNE.**

CC VAL DE SULLY.

CC DES LOGES

Assistent : M PRINET Alexandre, Agglopolys et M ROLIN Michael C.D.P.N.E.

Absents excusés : M CHAPPUIS, M ORGELET (*CA Agglopolys*), M MACHURET (*CC Cœur de Sologne*), Mme BARBOTTE (*CC DU Grand Chambord*), M. de DREUZY (*CC Portes de Sologne*) et M D'HEROUVILLE (*CC Val de Sully*).

Membres :	39	Présents : 24	Pouvoirs : 0	Votants : 24
Communes :	5	3	0	3
EPCI à FP :	34	21	0	21

Ordre du Jour :

Gouvernance

1. **Approbation du procès-verbal : comité syndical du 22 février 2024**
2. **Modification de la représentativité**
3. **Compétence : développement de la connaissance des espèces protégées**

Finances

4. **Demandes de subventions 2025 dans le cadre du contrat territorial**
5. **Etude hydraulique Commune de Sennely**
6. **Mise à disposition du personnel dans le cadre de la lutte contre la grenouille taureau**
7. **Modalité de cadrage des tarifs prestations**

Contrat territorial 2024- 2029

8. **Point d'avancement sur les actions 2024**
9. **Point sur la déclaration d'intérêt général (D.I.G)**

Prévention des inondations

10. **Point sur le système d'alerte**
11. **Point d'avancement : pose des échelles et repères de crues**

Communication

12. **Point sur les animations**

Questions diverses

Après constat des membres présents et du quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du comité syndical.

Monsieur Guy LANDRY est désigné secrétaire de séance.

GOVERNANCE

1 - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 Février 2024.

2 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE

Délibération 0113062024

Monsieur le Président informe que :

- La communauté d'agglomération AGGLOPOLYS par délibération en date 26 mars 2024 a désigné Monsieur Joël RUTARD, en tant que délégué membre suppléant, en remplacement de Monsieur Nicolas LEGAY ;

Le comité syndical prend acte de cette modification et installe immédiatement Monsieur Joël RUTARD dans ses fonctions de délégué suppléant au sein du SEBB.

3 – COMPETENCE : ACTION DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DES ESPECES PROTEGEES

Délibération 0213062024

Monsieur le président informe que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron exerce une nouvelle action dans la compétence des milieux aquatiques : développement de la connaissance des espèces protégées.

Monsieur le Président propose de rattacher cette action dans les compétences exercées à l'item 8 : protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides, et que les dépenses et les recettes liées à cette action rentreront dans le bloc GEMAPI.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'intégrer l'action développement de la connaissance des espèces protégées à l'item 8.
- D'autoriser le président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCE

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL

ANIMATION

Délibération 0713062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge du fonctionnement administratif et comptable permettant la mise en œuvre des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « Animation et secrétariat » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour le financement des postes Animation et secrétaire
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION – Renfort ponctuel (stage ou configurations diverses)

Délibération 0813062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a prévu dans le cadre de son contrat territorial de renforcer son équipe de coordination ponctuellement afin de mener à bien ses missions (avec un stage ou configurations diverses).

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « Renfort ponctuel de l'équipe de coordination » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour le financement du poste d'Animation – Renfort ponctuel (stage ou configurations diverses)
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIENS DE RIVIERES

Délibération 0913062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose de deux techniciens de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « Techniciens de rivières » pour le financement des deux postes,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour le financement des postes de techniciens de rivières,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Délibération 1013062024

Monsieur le Président rappelle que le contrat territorial prévoit la réalisation d'actions de communication et de sensibilisation

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « communication et sensibilisation » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial de bassin pour 2025 pour l'action « communication et sensibilisation »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

FRANCHISSEMENTS PISCICOLES DE PETITS OUVRAGES

Délibération 1113062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations de franchissements piscicoles de petits ouvrages prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de rétablir la circulation piscicole et ainsi permettre d'améliorer le cycle biologique des espèces piscicoles ciblées.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « franchissements piscicoles de petits ouvrages » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour les franchissements piscicoles de petits ouvrages,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

INDICATEURS DE SUIVI

Délibération 0313062024

Monsieur le Président rappelle qu'afin de mesurer l'impact des travaux sur la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides, le contrat territorial prévoit de compléter le dispositif de mesure existant par des mesures répétées à intervalle régulier ou avant/après la réalisation des travaux.

Les indicateurs pouvant être utilisés peuvent être normés comme par exemple : I2M2 (Indice Invertébrés Multimériques – norme NF T90-333 et NF T90-388) - Indice Poisson Rivière (norme NF T90-383) ou porter sur d'autres éléments pertinents (biologiques ou non) caractérisant les cours d'eau ou les zones humides ou leurs qualités.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « indicateurs de suivi » et son financement,

- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 la mise en place d'indicateurs de suivi,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération, autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RENATURATION DU LIT

Délibération 1213062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de renaturation du lit, dont l'objectif principal est de restaurer la qualité morphologique des rivières en recréant une diversité de milieux. Cela comprend les travaux de mise en place d'épis, de blocs, de banquettes (végétales ou autres) ou des travaux de recharge granulométrique.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « renaturation du lit » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour la renaturation du lit,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

GESTION D'EMBACLES, TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Délibération 041306204

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire, dont l'objectif principal est de permettre l'installation d'une ripisylve diversifiée qui assure un rôle épuratoire, une zone tampon et qui constitue un habitat pour la faune aquatique.

Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure également les travaux de gestion des embacles afin de faciliter l'écoulement des cours d'eau surtout sur les périodes de crue.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « travaux de gestion d'embacles, d'entretien et de restauration de la ripisylve » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement pour 2025 pour les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES AQUATIQUES ET DE BERGES

Délibération 0613062024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berge, dont l'objectif principal est de reconquérir

les habitats occupés par la plante envahissante et limiter le taux de matières organiques dans le cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berges » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du S.E.B.B. pour 2025 pour la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berge,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA CONNECTIVITE LATÉRALE, DES ZONES HUMIDES, FRAYÈRES OU D'ANNEXES HYDRAULIQUES

Délibération 051306204

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron est en capacité d'assurer les travaux d'entretien et de restauration des connexions latérales du cours d'eau (arasement merlon de curage par exemple), des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques.

L'objectif principal est de reconnecter le lit mineur du cours d'eau à son lit majeur, de redéployer l'énergie du cours d'eau dans les chenaux secondaire en période de hautes eaux et de redonner sa fonctionnalité à la zone humide, la frayère ou l'annexe hydraulique.

Il s'agit principalement de créer des zones tampons en cas de crue ainsi que des zones favorables à la reproduction des poissons et des zones riches en biodiversité.

Le Président souhaite pour l'année 2025 :

- Engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration de la connectivité latérale, des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2025 pour travaux d'entretien et de restauration de la connectivité latérale, des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ETUDE HYDRAULIQUE : COMMUNE DE SENNELY

Pour rappel : délibération du SEBB du 22 février 2024.

Le montant budgétisé pour la réalisation de l'étude a été fixé dans la limite de 25 000 € TTC et sera pris en charge par le S.E.B.B

Prestataire de l'étude : C.E.R.E.M.A (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Les travaux préconisés par l'étude resteront à la charge de la commune de Sennely.

CONVENTION DE PRET DE MAIN D'ŒUVRE DES AGENTS ENTRE LE SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIR ET CHER

Délibération 1413062024

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'opération de lutte contre la grenouille taureau, le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir et cher sollicite les agents du Syndicat d'Entretien du Bassin Beuvron, pour la mise en œuvre du programme lutte contre la Grenouille taureau ;

Le CDPNE souhaite poursuivre leurs actions et sollicite les agents de syndicat du 15 juin 2024 au 31 décembre 2025 via une convention tripartite.

Monsieur le président informe qu'il souhaite la poursuite des actions et propose de renouveler les conventions tripartites entre le SEBB, le CDPNE et les agents techniques du syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prêt de main d'œuvre des agents du syndicat, sous réserve de leur accord individuel avec le C.D.P.N.E de Loir et Cher, pour la période du 15 juin 2024 au 31 décembre 2025.

CADRAGE DES TARIFS DE PRESTATIONS

Délibération 1313062024

Monsieur le Président informe que le syndicat réalise des prestations forfaitaires pour les opérations d'entretien de la ripisylve, gestion des embâcles et de lutte contre les espèces exotiques envahissante.

Monsieur le Président souhaite préciser la répartition actuelle des coûts des prestations selon les proportions ci-dessous basées sur le coût journalier de l'équipe technique établi par le syndicat :

Nature de l'intervention	Proportion du coût journalier de l'équipe	
	Pour une prestation sur une journée	Pour une prestation sur une demi-journée
Entretien de la ripisylve, gestion de la jussie	100%	50%
Gestion d'embâcles	40%	20%

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, valide les répartitions proposées concernant le calcul des prestations.

CONTRAT TERRITORIAL 2024-2029

Signature de la Déclaration d'intérêt Général le 27 mai 2024
Point sur l'avancement des actions 2024
Descriptif tableau diaporama

PREVENTION DES INONDATIONS

Point sur le Système d'avertissement

Retour et échanges suite aux derniers évènements
Améliorations envisagées sur le système d'alerte

Réunion le 09 juillet 2024 à 14h00 à la Communauté de Communes du grand Chambord – Bracieux.

Pose des échelles limnimétriques et repères de crue.

Point sur l'avancement des travaux : descriptif et information : cf. diaporama.

COMMUNICATION

Point sur les animations réalisées
Planning des animations à venir – voir diaporama
Rapport d'activité 2023 en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ouvrages du syndicat** : Questionnement sur la gestion des barrages situés sur la commune de Neuvy : courrier du président
- **Entretien des fossés** : sollicitation de la commune de Chitenay : réunion programmée sur place le 19/06/2024

Prochain comité syndical le jeudi 19 septembre 2024 à 18h00
Communauté de Communes de la Sologne des Etangs – Ecoparc – Neung sur Beuvron.

Fin de la séance 19h00

Suit une présentation « **20 ans de lutte de la grenouille taureau en Sologne** » de **Michaël ROLIN**, Chargé d'études faune et écologie au C.D.P.N.E.

Le Président,
Joël DEBUIGNE



Le secrétaire de séance,
Guy LANDRY

